- Pour toute inscription, l'acquisition d'un support de type carte rechargeable est obligatoire au prix de 1,50€ non remboursable.

Cochez la séance et le cycle de votre choix

Formule stage (4 séances 30 min/semaine)	CYCLE 1 du 29/06/15 au 10/07/15	CYCLE 2 du 13/07/15 au 24/07/15	CYCLE 3 du 27/07/15 au 07/08/15
☐ 17h10, 5 ans têtard	☐ 8 séances 57,60 €	☐ 7 séances 50,40 €	☐ 8 séances 57,60 €
☐ 17h45, 6-10 ans grenouille			
☐ 18h20, 6-10 ans grenouille			

conception Chambéry métropole, direction de la communication • mai 2015 • **photos** Caroline Mouraux

Chambéry métropole
communauté d'agglomération

Eté 2015

INSCRIPTIONS COURS COLLECTIFS ENFANTS

Apprenez à nager à votre enfant à la piscine d'agglomération. L'équipe d'éducateurs sportifs diplômés d'Etat, vous propose un rythme d'apprentissage adapté pour accompagner votre enfant dans sa découverte de l'eau avec rigueur et pédagogie.

Pour accéder aux cours de natation les enfants, y compris handicapés doivent être capables de se tenir seuls au mur en grande profondeur et de participer à une activité de groupe sur 30 min.

Les groupes s'effectuent par répartition d'âge :

➜J'ai 5 ans révolu je suis en cours **têtard**.

➜J'ai entre 6 ans et 10 ans je ne sais pas nager dans le grand bassin je suis en cours **grenouille**

Piscine d'agglomération
Rue Sainte Rose - 73000 Chambéry
tél. : 04 79 33 11 50 - fax 04 79 33 49 55
equipements.sportifs@chambery-metropole.fr
www.chambery-metropole.fr

PLANNING DES COURS DE NATATION ENFANTS

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	diamnche
têtard (5 ans)	➜ 17h10	➜ 17h10		➜ 17h10	➜ 17h10		
grenouille (6 - 10 ans)	➜ 17h45 ➜ 18h20	➜ 17h45 ➜ 18h20		➜ 17h45 ➜ 18h20	➜ 17h45 ➜ 18h20		

cycle 1 : du 29/06/15 au 10/07/15, cycle 2 : du 13/07/15 au 24/07/15, cycle 3 : du 27/07/15 au 07/08/15
La piscine est fermée le 14 juillet.

Mode d'emploi

- ➜ La durée d'une séance est de 30 min.
- ➜ A l'horaire indiqué, l'enfant doit être en tenue de bain dans le vestiaire. Il faut anticiper le temps de passage aux vestiaires avant le début de la séance
- ➜ Des vestiaires sont attribués pour chaque groupe.
- ➜ Le maître-nageur se charge du groupe à la sortie du vestiaire.
- ➜ En fin de séance, le maître-nageur s'assure que les enfants rejoignent le vestiaire.
- ➜ La présence des adultes est impérative à la fin de la séance. Chambéry métropole ne peut-être tenu responsable de la garde de l'enfant après la fin du cours.
- ➜ Pour les parents, il est possible d'assister à la séance mais ce n'est pas recommandé. Il suffit de s'acquitter d'un billet d'entrée et d'être en tenue de bain.
- ➜ Tenue de bain et bonnet de bain obligatoire

à remplir par l'administration

Période du ..... au .....

Montant du règlement : ..... € Mode de règlement : .....

BULLETIN D'INSCRIPTION | COURS ENFANTS | ÉTÉ-2015

Bulletin à renvoyer ou à déposer accompagné de votre règlement* à :
Piscine d'agglomération • Parc de Buisson Rond • Rue Sainte Rose 73000 Chambéry
Contact : 04 79 33 11 50 • equipements.sportifs@chambery-metropole.fr

Identité de l'enfant :

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .../.../.....

Si handicap, nature de celui-ci : .....

Pré-requis : Capacité à se tenir seul au mur et à participer à une activité de groupe pendant 30 minutes.

Identité du responsable légal :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse .....

Code postal / Localité .....

tel : ..... portable : .....

Courriel *pour recevoir des informations relatives aux cours et à Chambéry métropole*

..... @.....

Conditions particulières cours enfants : cochez les cases.

☐ Je m'engage avoir souscrit une assurance en responsabilité civile couvrant les dommages pouvant être occasionnés par l'enfant pendant l'activité.

☐ Je m'engage avoir pris connaissance des dispositions du règlement intérieur de l'équipement et en avoir fait part à l'enfant.

☐ Je m'engage être en possession d'un certificat médical de non contre indication pour l'enfant à la pratique de la natation (à présenter en cas de nécessité).

☐ Remboursement à partir de 3 abscences consécutives justifiées par certificat médical.

☐ Toute inscription est validée par son règlement.

☐ Les horaires donnés comprennent la prise en charge des enfants par le maître-nageur et le retour au vestiaire en fin de cours. Chambéry métropole ne peut-être tenu responsable de la garde de l'enfant après la fin du cours.

☐ Il est demandé aux enfants de se présenter à l'heure donnée pour le cours, en tenue de bain, dans les vestiaires attribués.

☐ J'ai pris connaissance de l'ensemble des conditions particulières.

Signature du responsable légal :

Déclaration CNIL : conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, et de suppressions de données vous concernant.
** pour les réglements par chéque, mettre à l'orde du Trésor Public*